



Sélection Coupe de France Minime (23 & 24 mars 2024 à Paris)

Critères de sélection

Sont sélectionnables, les judokas :

- Né(e)s en 2010 ou 2011
- Classés dans les 8 meilleur(e)s minimes polynésien(e)s à la Ranking List Minime
- Avoir marqué au moins 10 points à la Ranking List minimes
- Ayant obtenu des résultats significatifs et notamment des victoires sur les compétitions de référence suivantes :
 - Coupe de Tahiti Minimes (9 décembre 2023)
 - Challenge ATN U14 & et U17 (26 août 2023)
 - Coupe de Tahiti U13 (20 avril 2023)
 - Championnat de Polynésie Aito et Avenir (10 mars 2023)
 - Open Aito Vahine (8 mars 2023)

Les judokas sélectionnables sont classés à partir de 7 critères hiérarchisés comme suit :

1. Avoir participé à la Coupe de France minime 2023
2. Podium au challenge ATN U17 ou U14 en ayant battu au moins 1 étranger
3. Nombre de médailles d'or en compétitions locales minimes
4. Nombre de podiums sur les compétitions de référence
5. Fréquentation entraînements fédéraux, SS et CPP
6. Nombre de combats gagnés en compétitions locales
7. Points à la Ranking Liste

Remarques :

Dans certaines catégories, le faible nombre de combattants permet parfois de gagner sans combattre ou de monter sur le podium en gagnant un voir aucun combat, ce qui peut fausser les critères de sélection. C'est pourquoi :

- Les victoires au championnat de Polynésie par catégories de poids 2023 ne rentrent pas dans la sélection
- Le classement à la Ranking List est utilisé comme dernier critère pour départager les ex-aequo
- Le choix de la catégorie de poids sera défini avec le professeur de club, l'enfant et les parents

La sélection officielle 2024

Keari CHENE (EJ SHISEIKAN)

Rahiti REIA (EJJP)

Jade POPOFF (EJJP)

Jefferson YERSIN (AS VENUS JUDO)

Kurahei TEKURIO (DOJO TAHITIEN)

Précisions importantes sur le déplacement

Le déplacement est réalisé sous la responsabilité du club.

La FPJ participe financièrement au déplacement pour un montant qui sera défini le 25 janvier 2024 par le Conseil Fédéral.

La FPJ propose une mutualisation et une coordination des moyens mis en œuvre par le club de l'EJJP, avec Arnaud Bertrand comme référent. Les jeunes qui participeront à ce déplacement rentreront en UM.

Les participants qui souhaitent bénéficier de ce dispositif doivent confirmer leurs intentions dans les plus brefs délais.

Les familles et les clubs peuvent déposer des demandes de subventions qui seront instruites par les services de la DJS